

Il parut, en outre, dans le double rôle d'Aramis et de Buckingham, de la *Jeunesse des mousquetaires*, et représenta sept personnages dans *Paris*. Il y a quelques années, M. Baron a quitté la Porte-Saint-Martin et a fondé des journaux illustrés, qu'il a abandonnés depuis. — Comme sculpteur, on lui doit surtout les bustes fort appréciés de Frédéric Soulié et de Delubra, ainsi qu'un grand nombre de médaillons, parmi lesquels il faut distinguer ceux de Rachel, de Samson, de Beauvallet et du caricaturiste Traviès. M. Baron a exposé ses meilleurs ouvrages aux salons de 1848 et 1849.

BARON (Delphine), madame MARC FOURNIER, actrice française, sœur du précédent, née à Lyon vers 1828. Elle reçut des leçons de dessin de son père et apprit en même temps la gravure sur bois. Quelques sujets signés Delphine B. et gravés par elle ont paru dans le *Diable à Paris* et la *Grande ville*. Mais, cédant à un goût prononcé pour le théâtre, elle entra au Conservatoire en 1843, obtint les prix qui lui donnaient droit à la pension d'encouragement du ministère, et débuta à l'Odéon, où elle joua tous les rôles de soubrette de l'ancien répertoire. Peu de temps après, elle épousa M. Marc Fournier et fut engagée, en 1846, à la Porte-Saint-Martin. Après le rôle du page, de la *Belle aux cheveux d'or*, elle crut celui d'Angèle dans les *Libertins de Genève* de M. Marc Fournier, et y obtint un grand succès. Ayant passé une année à la Gaité, elle reparut en 1851 à la Porte-Saint-Martin, qui dirigeait alors son mari, dans la *Poisardie*, le *Vieux caporal*, la *Paridondaine*, *Louis XI* (le Dauphin), et la *Jeunesse des Mousquetaires*, se contentant de l'emploi des rôles de genre et des ingénuités comiques.

Après s'être séparée judiciairement de son mari, en septembre 1856, elle passa à Bruxelles. A son retour à Paris, elle a ouvert un magasin de costumes. Les costumes de plusieurs pièces à grand spectacle ont été composés et dessinés par cette dame, dont on vante le goût artistique, la grâce, l'élégance et l'imagination.

BARON (Stéphane), peintre français contemporain, né à Lyon en 1832, élève de son père et de L. Cogniet, a exposé à Paris, en 1853, le *Fou*; en 1857, le *Doute de Faust*, un *Episode des massacres de Mirindol*; en 1859, *Rolla*; en 1861, *Marquise au jardin*; en 1864, la *Madeline*; en 1865, *L'Enfance de Jupiter*, etc. Sa peinture a de la verve et de l'originalité. Il a exposé aussi, aux derniers salons, des aquarelles faites avec talent d'après quelques-uns des chefs-d'œuvre de Murillo et de Velasquez qui sont au musée de Madrid et au musée de Séville. — Son père, Jean Baron, a gravé à l'eau-forte des paysages avec figures; il a exposé en 1833 et en 1865.

BARONCINO (Purpurinus), théologien et antiquaire italien, né à Faenza, vivait dans le xvi^e siècle. Ses ouvrages les plus importants sont les suivants : la *Galleria cesarea, aperta agli occhi degli eruditi*... (1672); *Ad Kalendarium romanum Amilerni effossus minuscule commentaria*, *Ludicrum gentile* (1680).

BARONE (Marcellus), dominicain italien, mort en 1699. Outre quelques ouvrages de théologie, on a de lui des *Poésies spirituelles* (Naples, 1678).

BARONE (François), poète italien, né à Palerme en 1622, mort en 1705. Il a composé des poèmes et des poésies en italien et en dialecte sicilien. Plusieurs sont à la gloire de sa ville natale; d'autres sont des panégyriques de Philippe IV et d'autres princes. Nous citerons seulement *l'Inondation de Palerme* (1688) et le *Martyre de sainte Agathe* (1692).

BARONE (Dominique), auteur dramatique italien, vivait dans le xvi^e siècle. Ses principales comédies ont pour titre : la *Contessa* (Naples 1735); l'*Abbate* (1741); *Claudia* (1745).

BARONI (Léonore), célèbre cantatrice italienne, née à Mantoue vers 1610. Elle était fille de la belle Adriana Baroni, qui s'était acquis un grand renom dans les premières années du xvi^e siècle, autant par les agréments de sa personne que par l'étendue, la souplesse et l'harmonie de sa voix, et dont les poètes contemporains avaient célébré le triomphe dans le *Teatro della gloria d'Adriana* (1623). La jeune Léonore marcha sur les traces de sa mère, et parut même l'avoir surpassée. Non-seulement elle était une cantatrice de premier ordre, mais encore elle jouait avec une grande perfection de la vielle et du théorbe, avec lesquels elle accompagnait ses chants. Ses succès au théâtre eurent un grand retentissement. Les adorateurs de sa beauté, de son esprit et de son talent la célébrèrent à l'envi, en grec, en latin, en italien, en espagnol et en français. Costazuti, qui a recueilli tous ces dithyrambes, les a fait paraître en un volume in-4^o, sous le titre d'*Applausi poetici alle glorie della signora Leonora Baroni* (Rome 1639). En 1645, la célèbre cantatrice fut appelée en France par le cardinal Mazarin, pour y chanter des opéras de Cavalli, puis fut attachée aux concerts de la cour. Mais la froideur avec laquelle elle vit accueillir cette musique italienne, objet d'un si grand enthousiasme au delà des monts, lui rendit bientôt insupportable sa position, et elle retourna en Italie.

BARONI (Bernardin), peintre italien, né à Sienne, mort en 1686. Il reste de lui, à la

Chartreuse de Sienne, une *Assomption* qui passe pour une œuvre fort remarquable. — Un autre BARONI (Bernardino di Simone), né en 1675, fut également un peintre distingué. On conserve quelques-unes de ses fresques et peintures dans sa ville natale.

BARONI-CAVALCABO (Clément), littérateur italien, né près de Roveredo en 1726, mort en 1796. Il s'est fait connaître surtout par des *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire* (1757). On a encore de lui quelques dissertations sur divers sujets, et des travaux d'hypographie.

BARONIFIÉ, ÉE (ba-ro-ni-fi-é), part. pass. du v. Baronifier : Il fut alors *BARONIFIÉ* par S. M. l'empereur et roi. (Balz.) Ils tront consulter quelque *histrion*, quelque *chevalier d'industrie*, *BARONIFIÉ* dans *Paris*, et *étayé d'un nom étranger*. (Fourier.)

BARONIFIER v. a. ou tr. (ba-ro-ni-fi-é — rad. *baron*, et du lat. *facere*, faire). Nôl. Faire baron ou faire passer pour baron : Le roi l'a *BARONIFIÉ*. Comme il n'était rien, ses amis l'ONT *BARONIFIÉ*.

BARONIO (Ange), poète italien, né à Crémone, vivait à la fin du xvi^e siècle. Ses ouvrages les plus connus sont : *Cremona-Gentiliaco*, poème héroïque (Crémone, 1598); *De Urbis Cremonae laudibus oratio* (1628), etc.

BARONIUS ou **BARONIO** (César), cardinal, historien, surnommé le *Père des annales ecclésiastiques*, né en 1538 à Sora, dans le royaume de Naples, mort en 1607, succéda à saint Philippe de Néri comme supérieur de la congrégation de l'Oratoire, et devint confesseur du pape Clément VIII, protonotaire apostolique, cardinal bibliothécaire du Vatican. Il eût été élu pape, sans les efforts de la faction espagnole. On a de lui un ouvrage extrêmement important, les *Annales ecclésiastiques*, qui vont jusqu'en 1198, et qui furent écrites pour servir de réfutation aux *Centuries* de Magdebourg, composées par des protestants. On convient généralement que cet ouvrage porte l'empreinte d'une grande partialité, et qu'il renferme un grand nombre de fautes de chronologie et d'histoire, ainsi que des assertions fondées sur des pièces d'une authenticité plus que douteuse. Mais ces défauts sont rachetés en partie par l'abondance des matériaux, l'étendue des recherches et la clarté de la narration. Cette compilation est encore aujourd'hui un des recueils les plus riches en ce genre, et elle est d'une grande utilité pour l'étude de l'histoire de l'Eglise. Le judicieux Fleury, tout en s'écartant souvent des opinions du célèbre annaliste, rend hommage à sa profonde érudition. La meilleure édition, qui contient les continuations, les critiques de Pagi, etc., est celle de Lucques (1738-1787), 38 vol. in-fol.

BARONIUS (Juste), théologien, né à Xanten (duché de Clèves), vivait dans la première moitié du xvi^e siècle. Il abjura le calvinisme entre les mains de Clément VIII et eut pour parrain le cardinal Baroni. Il a publié : *Motifs de ma conversion*; *Traité de préjugés et de prescription contre les hérétiques*; *Epistolarum sacrarum ad pontif. libri sex*, etc.

BARONNAGE s. m. (ba-ro-na-je — rad. *baron*). Qualité de baron; corps des barons : Le haut *BARONNAGE* en France était jaloux de la puissance de son roi. (Volt.) Je remarque cette humiliante façon du tiers état de parler devant le roi, à la différence du *BARONNAGE*. (St-Simon.)

BARONNAT (l'abbé), économiste français, a publié : *Le prétendu mystère de l'Usure dévoilé, ou le placement d'argent connu sous le nom de prêt à intérêt, démontré légitime par l'autorité civile et par l'autorité ecclésiastique*, (Paris 1822). Ce livre fut réfuté par un autre prêtre, dans un autre livre intitulé : *Réputation des systèmes de M. l'abbé Baronnat et de M. de la Luzerne sur la question de l'Usure* (Clermont-Ferrand, 1824, in-12).

BARONNE s. f. (ba-ro-ne — fém. de *baron*). Femme qui possédait une baronnie; femme d'un baron : Madame la *BARONNE* nous faisait les honneurs de sa maison, avec une dignité qui la rendait encore plus respectable. (Volt.) Oui, *BARONNE*, j'ai découvert une plume endiablée, cynique et virulente. (E. Augier.)

La baronne consent... car c'est une baronne. C. DELAVIGNE.
... Vos personnes
Sauront un peu ce qu'on doit aux baronnes. VOLTAIRE.

BARONNEAU s. m. (ba-ro-no — dim. de *baron*). Fam. Petit baron ou jeune baron : Pour moi, j'ai quantité de jeunes *BARONNEAUX*. TH. CORNILLE.

BARONNESSE s. f. (ba-ro-nè-se — fém. de *baron*). Se disait autrefois pour baronne, femme d'un baron.

BARONNET s. m. (ba-ro-nè — rad. *baron*). Titre héréditaire des membres d'un ordre de chevalerie, en Angleterre : *Frank quitta l'hôtel Cornille et recommença un train de vie digne d'un BARONNET*. (A. S. Hous.) Le pacifique *BARONNET* était représenté en costume de chasse. (G. Sand.)

Ce baronnet est bien la perle des maris. On n'en trouverait pas de pareils à Paris. AL. DUVAL.

— Adjectif. Les chevaliers *BARONNETS* for-

ment une classe de nobles entre les barons et les simples chevaliers. (A. Jal.) Quelques-uns, adoptant abusivement l'orthographe anglaise, écrivent ce mot par un seul n, *BARONET*.

— *Encycl.* L'ordre héréditaire des *baronnets* fut créé en mai 1611 par le roi d'Angleterre Jacques I^{er}. Cette création fut à la fois un moyen de satisfaire la gentilhommerie qu'il n'était pas possible d'élever à la pairie, et de battre monnaie. Les deux cents premiers *baronnets* (le nombre devait en être limité à ce chiffre) eurent à payer près de 1,100 livres, pour droit de sceau. La dignité de *baronnet* est héréditaire de père en fils, elle prend immédiatement place après la pairie. La couronne s'est interdite la faculté de créer aucun ordre ou classe héréditaire entre la pairie et le *baronnetage*. L'engagement de limiter le nombre des *baronnets* à deux cents n'a pas été rigoureusement observé. Aujourd'hui, les personnes auxquelles ce titre est conféré n'ont à payer aucun droit de sceau.

On distingue quatre classes de *baronnets* : les *baronnets* d'Angleterre, les *baronnets* de la Grande-Bretagne, les *baronnets* du Royaume-Uni et les *baronnets* de la Nouvelle-Ecosse. Les *baronnets* d'Angleterre sont ceux dont la création est antérieure à l'époque où l'Ecosse fut réunie à l'Angleterre. Les *baronnets* de la Grande-Bretagne sont ceux qui ont été créés après cette réunion des deux royaumes, entre les années 1707 et 1801. Les *baronnets* du Royaume-Uni, c'est-à-dire des trois royaumes unis (Angleterre, Ecosse et Irlande), sont ceux qui ont été créés depuis 1801, date de la triple réunion. Les *baronnets* de la Nouvelle-Ecosse constituent une branche inférieure du *baronnetage*, fondée en mai 1625 par Charles I^{er}. Une concession de terres ou plantations dans l'Amérique du Nord était attachée à chacune des patentes des *baronnets* de cet ordre.

En créant les premiers *baronnets*, Jacques I^{er} avait aussi attaché à chaque titre une concession territoriale dans l'Ulster, province irlandaise alors révoltée contre l'Angleterre. Chaque *baronnet* créé était obligé de contribuer à la garnison de l'Irlande par l'entretien de trois soldats. Aujourd'hui, il ne reste rien aux *baronnets* actuels de leurs charges et privilèges d'autrefois. Leur dignité est tout honorifique; ils placent le mot *sir* devant leur prénom, et après leur nom de famille ils mettent *bar*, abréviation de *baronnet*; leurs femmes ont, comme celles des lords, le droit d'être appelées *ladies*; mais on sait que le mot *lord* se place toujours devant le nom de famille, et non devant le prénom.

BARONNETAGE s. m. (ba-ro-ne-ta-je — rad. *baronnet*). Corps des nobles d'Angleterre qui portent le titre de baronnet; registre où leurs noms sont inscrits : Son père ne lui avait laissé en mourant qu'une gentilhommière démantelée et un nom inscrit honorablement au *BARONNETAGE* du Royaume-Uni. (P. Féval.)

BARONNETTE s. f. (ba-ro-nè-te — dim. de *baronne*). Fam. Petite baronne; jeune fille de baron : Le plus beau des châteaux qui renfermait la plus belle des *BARONNETTES*. (Volt.)

BARONNIAL, ALE (ba-ro-ni-al, a-le — rad. *baron*). Qui dépend d'une baronnie; qui a rapport à un baron : Une terre *BARONNIALE*. Les droits *BARONNIAUX*. On dit aussi *BARONAL*.

BARONNIE s. f. (ba-ro-ni — rad. *baron*). Terre qui conférait à son possesseur le titre de baron : En 1578, Henri III décida qu'il suffirait qu'une terre renfermât trois châtellenies pour qu'elle pût être érigée en *BARONNIE*. (**) Mon fils n'aura pas le chagrin de commander la noblesse de la vicomté de Rennes et de la *BARONNIE* de Vitry. (Mme de Sév.) La terre de Montmorency, mouvante de l'abbaye de Saint-Denis, se peut-être la première *BARONNIE* de ce district. (St-Sim.) A la mort de son père, le jeune homme fit ériger en *BARONNIE* la terre de Villenoix. (Balz.)

— Le corps des barons.
Mon cousin de Sylva, c'est une félonie
A faire du blason rayer la *baronnie*. V. Hugo.

— Féod. Terre féodale d'une grande importance et possédant tous les droits régaliens; fief mouvant directement du roi. Noblesse réunie en armes pour le service du roi.

— Hist. Chacune des quatre provinces du royaume de Jérusalem.

— *Encycl.* Dans les premiers temps de la monarchie et jusque vers la fin de la seconde race des rois de France, la *baronnie* était la première seigneurie après la souveraineté; mais depuis, les comtés, les marquisats, etc., ont acquis la prééminence sur les *baronnies*; déjà, sous l'ancien régime, elles n'étaient plus supérieures qu'aux châtellenies. Suivant la déclaration de Henri III, du 17 août 1576, pour ériger une terre en *baronnie*, il fallait qu'elle fût composée au moins de trois châtellenies, qui devaient être possédées et incorporées ensemble, pour être tenues à un seul hommage. La *baronnie* relevait ordinairement de la couronne et était indivisible. Un arrêt du parlement de Paris, du 9 décembre 1595, attribue au roturier qui achetait une *baronnie* la noblesse, ainsi que les nom, titre, autorité et prééminence attribués à tel seigneur, conformément

à la coutume qui prétendait que les fiefs de dignité nobilisaient leurs possesseurs et leur postérité. Parmi ces fiefs, il y avait des *baronnies* appelées *baronnies de coutume*; leur nom leur venait de ce qu'elles étaient reconnues et mentionnées par les coutumes provinciales; c'étaient les anciennes seigneuries possédées, dans les premiers temps de la monarchie, par les barons et les vassaux immédiats de la couronne. Ces seigneuries primitives et tenues du roi par *baronnie*, c'est-à-dire mouvantes de lui à cause de la couronne, ainsi que le titre de dignité qui y était attaché, se perpétuaient d'âge en âge comme *baronnies*, avec la glèbe en faveur de tout possesseur, sans qu'il fût besoin de nouvelle érection. D'autres terres, érigées en *baronnies* et relevant simplement du roi, comme dépendant d'un plus grand fief dominant réuni à la couronne, se trouvaient titrées à perpétuité en faveur de tous les possesseurs.

BAROQUE adj. (ba-ro-ke — étym. dout. : de l'esp. *barrueco*, *berrueco*, nom donné par les joailliers à des perles qui, n'étant pas parfaitement rondes, perdent de leur valeur; du lat. *verruca*, verrue; de la partic. péjorative *bar* et de l'esp. *roca*, roche, ce qui signifierait une roche abrupte, rocailleuse; selon nous, de *baroco*, mot appartenant à l'ancienne scolastique et dont la forme bizarre excite le rire). Bizarre, étrange, choquant : Un goût *BAROQUE*. Un style *BAROQUE*. Une peinture *BAROQUE*. Ces places étaient destinées aux évêques les plus distingués, et il était bien *BAROQUE* de faire succéder l'abbé Bignon à M. de Tonnerre. (St-Sim.) Les Anglais et les Allemands ont, de nos gens de lettres, les notions les plus *BAROQUES*. (Chateaub.) Il est difficile de jeter du pathétique sur un sujet *BAROQUE*. (Grimm.) Il est vrai que vous êtes un peu *BAROQUE*; mais c'est que les autres ont eu beau se frotter contre vous, ils n'ont jamais pu émousser votre asperité naturelle. (Dider.) Ce costume, tout à fait *BAROQUE*, semblait avoir été inventé pour servir d'épreuve à la grâce. (Balz.) Je regardais avec mépris cette sale ville, ses femmes *BAROQUES*, aux gestes serrés et à la voix criarde. (Fr. Soulié.) Voulez-vous des exemples du style *BAROQUE*, prenez les tragédies de l'Empire, imitations pitoyables des admirables tragédies de Racine. Quels vers étaient là! Ce n'étaient pas des vers burlesques, pas même des vers ridicules, c'étaient des vers *BAROQUES*. (J. Janin.)

— Techn. Irrégulier, s'écartant de la forme normale, en parlant des perles : Les perles qui ne sont ni rondes ni en forme de poire s'appellent *BAROQUES*. (A. Karr.)

— s. m. Ce qui est baroque, le genre baroque : L'original et le *BAROQUE* sont bien voisins, pour les esprits médiocres. (**) Le *BAROQUE* est une nuance du *bizarre*; il en est pour ainsi dire le raffinement et l'abus. (Millin.)

Du baroque et du laid sectateurs orgueilleux,
Ils profanent les dons qu'ils ont reçus des cieux.
ANCILOT.

BAROR ou **BAROUIR**, premier roi d'Arménie, vers 759 av. J.-C. Il appartenait à la race de Haig et succéda à son frère Sgaorty, en qualité de prince d'Arménie. Cette contrée était alors tributaire du royaume d'Assyrie. Arbace, Bélésis et Paramz s'étant ligués pour renverser cet empire, Baror se joignit à eux, contribua à la prise de Ninive et à la chute de Sardanapale, qui périt en se jetant dans les flammes. En récompense de son concours, Baror devint indépendant et prit le titre de roi. On ne sait rien des événements de son règne, qui dura environ quarante-huit ans.

BAROSANÈME s. m. (ba-ro-sa-nè-me — du gr. *baros*, poids; *skopos*, examen). Phys. Instrument qui fait connaître la force d'impulsion du vent, par l'effet qu'il produit sur une roue retenue par un ressort.

BAROSCOPE s. m. (ba-ro-sko-pe — du gr. *baros*, poids; *skopos*, j'examine). Phys. Sorte de baromètre d'une extrême sensibilité. Nom donné au baromètre ordinaire par quelques physiciens. Sorte de balance qui sert à constater qu'un corps placé dans l'air perd une quantité de son poids proportionnelle à son volume.

— *Encycl.* En vertu du principe d'Archimède, les corps plongés dans l'air y sont moins pesants que dans le vide, et d'autant moins pesants qu'ils sont plus volumineux, avec une quantité de matière constante. C'est ce fait que le *baroscope*, imaginé par Otto de Guericke, a pour but de mettre en évidence. Deux sphères, très-différentes de volume, se font équilibre dans l'air, aux deux extrémités du fléau d'une balance. Si l'appareil est placé sous une cloche vide d'air, on voit aussitôt le fléau s'incliner, la grosse boule entraînant la plus petite; ce qui prouve qu'elle est réellement plus pesante et que, dans l'air, elle perdait davantage de son poids. Si les deux sphères sont formées de la même quantité de matière, elles se font équilibre dans le vide, mais non plus dans l'air, où la plus petite l'emporte alors.

BAROSÉLÉNITE s. f. (ba-ro-sé-lé-ni-te — de *baryte* et de *sélénite*). Minér. Nom ancien du spath pesant ou barytine.

BAROSME s. m. (ba-ro-sme — du gr. *barus*, lourd; *osmè*, odeur). Bot. Genre de diosmées, comprenant une dizaine d'espèces propres